



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
Courrier arrivé le :

19 SEP. 2018

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 18 – EV/DP/NF – 199

V/Réf. : CR18-0304

Objet : Examen du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de ROYAT

Monsieur Le Président
Clermont Auvergne Métropole
Service Etudes et Programmation Urbaine
64-66 avenue de l'Union soviétique
BP 231
63007 CLERMONT FERRAND Cedex 1

A l'attention de Monsieur Romain TREVISIOL

Aurillac, le 14 septembre 2018

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 20 août 2018 sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

La commune de ROYAT est incluse dans :

- l'aire géographique d'affinage des AOP fromagères "Cantal" et "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice, et par délégation
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement		
DIRECTION DE L'URBANISME		
Direction		/ Info
A.U		R Réponse
Action Foncière		O suite à donner
E.P.U.	<i>p</i>	X éléments de réponse
Archi Conseil		
Autres		20 SEP. 2018

Copie : DDT 63

INAO - Unité Territoriale Auvergne-Limousin

SITE D'AURILLAC- VILLAGE D'ENTREPRISES
14 AVENUE DU GARRIC - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 / www.inao.gouv.fr